



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**SYNDICAT MIXTE OUVERT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR TRES HAUT**  
**DEBIT**

**Procès-Verbal de la Délibération n° 2017-021**

<b>Comité syndical du :</b> <b>3 janvier 2017</b>	<b>Convoqué le :</b> <b>19 décembre 2016</b>
<b>Transmis en Préfecture des Bouches du Rhône le :</b> <b>4 janvier 2017</b>	<b>Affiché le :</b>

-----  
Le 03 janvier 2017 à 14h00, se sont réunis au Syndicat Mixte Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit, à Aix-en-Provence, tous les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit.

Délégués présents :

- Chantal EYMELOUD disposant de 6 voix
- Françoise BRUNETEAUX disposant de 6 voix
- Hélène RIGAL disposant de 6 voix
- Patricia GRANET disposant de 2 voix
- Jean-Yves ROUX disposant de 2 voix
- Gérard TENOUX disposant de 2 voix
- Florent ARMAND disposant de 2 voix
- Arnaud MURGIA disposant de 2 voix
- Valérie GUARINO disposant de 2 voix
- Marie-Pierre CALLET disposant de 2 voix
- Maurice REY disposant de 2 voix (suppléant de Solange BIAGGI)
- Laetitia QUILICI disposant de 2 voix
- Chantal LASSOUTANIE disposant de 2 voix

Délégués absents donnant pouvoir :

- Daniel SPERLING disposant de 6 voix donne son pouvoir à Chantal EYMELOUD

Délégués absents :

- René MASSETTE disposant de 2 voix
- Solange BIAGGI disposant de 2 voix
- Jean-Guy DI GIORGIO disposant de 2 voix

Le total des voix est de : 44.

Le nombre d'élus délégués présents est de 13 sur un total de 16. Le quorum est donc atteint.

Après avoir délibéré, le Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit adopte à l'unanimité des suffrages exprimés ce qui suit.

*La Présidente du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille -22-24, rue Breteuil – 13006 Marseille*

**COMITE SYNDICAL****Séance du 3 janvier 2017 à 14h00****DELIBERATION N°2017-21****AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES  
AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017**

Le Comité syndical,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1 ;**Vu le rapport n°2017-021 ;***Considérant** que le budget primitif de PACA THD sera voté en avril 2017.**Considérant** que jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL</b>		
NATURE	MONTANT BUDGET 2016	MONTANT AUTORISÉ AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017
2051 - CONCESSION ET DROITS SIMILAIRE	29 500 EUROS	7 375 EUROS
2181 – INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	28 885 EUROS	7 200 EUROS
2183 – MATERIEL DE BUREAU ET INFOMATIQUE	30 000 EUROS	7 500 EUROS
2184 – MOBILIER	22 000 EUROS	5 500 EUROS

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET ANNEXE</b>		
NATURE	MONTANT BUDGET 2016	MONTANT AUTORISÉ AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017
2764 – CREANCES SUR LES PARTICULIERS	364 000 EUROS	91 000 EUROS
45811 – DEPENSES POUR COMPTE DE TIERS- CONSEIL DEPARTEMENTAL 38	860 000 EUROS	215 000 EUROS
45812 – DEPENSES POUR COMPTE DE TIERS- GROUPEMENT COMMANDE SICTIAM	15 500 EUROS	3 875 EUROS
45813 – DEPENSES POUR COMPTE DE TIERS- COMMUNE DE BARREME	142 000 EUROS	35 500 EUROS

*La Présidente du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille -22-24, rue Breteuil – 13006 Marseille*

AR PREFECTURE

013-200033702-20170103-2017021-DE  
Regu le 04/01/2017

45811 – DEPENSES POUR COMPTE DE TIERS- GROUPEMENT COMMANDE SICTIAM CSPS	50 000 EUROS	12 500 EUROS
--	--------------	--------------

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** Le Comité syndical autorise les engagements, liquidations et mandatements avant le vote du budget primitif 2017 dans le limite des crédits inscrits ci-dessus.

**Madame la Présidente de PACA THD**

**SIGNÉ**

**Chantal EYMEOD**